

LD Paye pour Windows

Version 6

Installation du progiciel

Installation des programmes

Ce paragraphe et ceux qui suivent décrivent l'ensemble des tâches d'installation de LDPaye pour Windows relatives à une première installation du progiciel. En cas de réinstallation, certaines de ces étapes ne sont plus nécessaires. Reportez vous au paragraphe **Cas d'une réinstallation ou d'un changement de version** en page 8 pour connaître le processus propre à une réinstallation ou à un changement de version.

- 1) placez le Cdrom N° 1 dans le lecteur ; au bout de quelques instants, l'écran d'installation est proposé automatiquement. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez lancer l'installation, en choisissant l'option **Démarrer/Exécuter** sur la barre des tâches, puis en frappant la commande :

D:\Install\Install où *D* représente la lettre associée au lecteur Cdrom.

- 2) Tous les progiciels LD Système pour Windows vous sont proposés. Pour lancer l'installation de LDPaye, survolez à la souris l'icône correspondante, puis cliquez sur l'icône d'installation qui apparaît alors (le plus à gauche dans la fenêtre qui est apparue).

- 3) Une succession de plusieurs écrans vous permet de choisir entre différentes options d'installation :

- choix du répertoire destination (celui où sera installé le progiciel) ; appuyez simplement sur **ENTREE** sans modifier la valeur proposée par défaut (ou en ne modifiant que la lettre <Lecteur> si vous voulez installer le produit sur un lecteur autre que <C:>), puis confirmez la création de ce répertoire si nécessaire.
- Type d'installation : complète, minimale, personnalisée. Sauf indication contraire, conservez l'option par défaut **Complète**.
Remarque : si vous souhaitez installer l'un des modules *Déclarations MSA* ou *Gestion des temps*, il faut choisir une installation personnalisée, puis sélectionner explicitement ce ou ces modules. Ces deux modules ne sont en effet pas installés par une installation complète.
- Pilote ODBC pour HyperFile : dans le cas général, ce pilote n'est pas nécessaire. Vous pouvez donc conserver l'option par défaut **Ne pas installer ce pilote ODBC**. Ce pilote doit être installé si vous souhaitez accéder aux données de LDPaye depuis des logiciels tiers, tels que Microsoft Query, ou depuis des applications développées par des AGL autres que Windev (Delphi de Borland par exemple).
- sur l'écran **Résumé de l'installation**, appuyez sur **ENTREE** ou cliquez sur **Suivant** pour lancer effectivement l'installation.

- 4) En fin d'installation, vous obtenez l'écran **Installation terminée**. Vous pouvez alors choisir de placer automatiquement un icône pour accéder à cette application, icône sur votre bureau d'une part, et dans le groupe **LD Système** du menu **Démarrer** de **Windows** d'autre part. Cliquez sur **Terminer** pour achever la procédure d'installation.

Installation du gestionnaire de clés physiques

Si vous installez le progiciel de paye à des fins de démonstration uniquement, cette étape n'est pas nécessaire. De même, si le gestionnaire de clés physiques a déjà été installé sur ce poste de travail lors de la mise en place d'une version précédente de LDCompta ou LDPaye, cette étape est inutile.

Avec LDPaye Version 6, il existe 2 méthodes de gestion des licences :

- ↳ Pour une installation mono-poste (ou de 2 à 3 postes), chaque poste dispose de sa propre licence. Vous devez alors disposer d'une clé physique pour chaque poste ayant accès au progiciel comptable. Toute tentative d'exécution du progiciel sur un poste ne disposant pas d'une clé physique sera rejetée ; seul l'usage à des fins de démonstration sera possible. Dans ce mode, l'installation du gestionnaire de clé physique est indispensable sur chaque poste. En effet, tout usage du progiciel est conditionné par la présence d'une clé physique (appelée aussi *clé électronique* ou *Dongle*) sur le port USB ou imprimante de l'ordinateur.
- ↳ Pour une installation multi-postes, il est préférable de gérer les licences de façon centralisée. Dans ce cas de figure, aucune installation supplémentaire n'est requise sur les différents postes de travail de LDPaye. En revanche, il faut installer sur un « serveur » un *Gestionnaire de licences réseau*. Ce processus est décrit en détail plus loin.

Si vous vous trouvez dans le premier cas, pour mettre en place la clé physique et la faire reconnaître par Windows, procédez comme suit :

- Insérez le Cdrom N° 1 dans le lecteur. Cliquez sur l'icône « Pilote Hasp » (2^{ème} icône en partant de la gauche, au bas de la fenêtre d'installation).
- Au bout de quelques instants, une fenêtre vous informe que l'installation du gestionnaire de clés a été réalisée avec succès. Attention : sous Windows 98, l'installation du gestionnaire de clés ne sera effective qu'après le redémarrage du système.
- Placez la clé physique sur le port USB de votre ordinateur.

Installation du gestionnaire de licences réseau

Cette étape ne doit être exécutée que si vous vous trouvez dans le 2^{ème} cas de figure évoqué ci-dessus pour la gestion des licences, c'est à dire une gestion des licences centralisée sur un « serveur ».

Il faut alors installer, sur l'un des postes du réseau que l'on appellera par la suite « serveur de licences » le gestionnaire de licences en réseau LD Système. Il s'agit d'une petite application qui a pour objet de distribuer les licences aux autres postes du réseau qui en font la demande. Ainsi, on dispose d'un nombre de licences global, ces licences pouvant être utilisées sur n'importe quel poste du réseau, sans qu'il soit nécessaire de disposer d'une clé physique sur chaque poste. Seul le nombre total de postes connectés à un instant T est contrôlé.

Il va de soit que le poste utilisé en tant que « serveur de licences » devra toujours être disponible pour que les autres postes du réseau puissent obtenir une licence. Il est donc préférable d'installer ce gestionnaire de licences sur le serveur principal du réseau si vous disposez d'un tel serveur.

Avant de procéder à l'installation du gestionnaire de licences, il faut installer le gestionnaire de clé physique sur le poste qui sera utilisé comme serveur de licences, et connecter la clé physique qui vous a été fournie. Reportez vous à l'étape ci-dessus *Installation du gestionnaire de clé physique* pour cela.

Pour installer le gestionnaire de licences proprement dit, procédez comme suit :

- Insérez le Cdrom N° 1 dans le lecteur. Cliquez sur l'icône « Serveur de licence » (3^{ème} icône en partant de la gauche, au bas de la fenêtre d'installation).
- Dans la fenêtre d'installation, choisissez le répertoire d'installation du gestionnaire, puis cliquez sur *Suivant*.
- L'installation est lancée ; au bout de quelques secondes, vous obtenez l'écran *Installation terminée* ; cliquez sur *Terminer* pour fermer cet écran.
- Lancez le gestionnaire, à partir de l'icône *Gestionnaire de licences* ayant été placé sur le bureau Windows, ou dans le menu *Démarrer/Programmes/LD Système*.
- En partie haute de l'écran, cliquez sur la ligne *LDPaye*, puis cliquez sur *Gérer*.
- Saisissez alors les informations de licences qui vous ont été fournies, à savoir le nombre de licences autorisées et la clé de contrôle correspondante (4 groupes de 4 caractères), puis validez par *OK*.

Remarque importante

Le gestionnaire de licences est installé en tant que service Windows. Vous pouvez donc arrêter la fenêtre du gestionnaire sans que cela arrête pour autant le service correspondant.

Saisie des informations de licences

Lors du premier lancement du progiciel sur ce poste de travail, vous allez devoir indiquer des informations relatives à la licence du progiciel.

1^{er} cas : le poste de travail dispose de sa propre clé physique

Assurez-vous d'avoir procédé préalablement à l'installation du gestionnaire de clé physique, tel que cela est décrit plus haut.

La saisie d'une clé logique (clé logicielle) sera nécessaire pour déverrouiller la clé physique (clé électronique). Saisissez la valeur de la clé logique que vous a communiquée votre société de services (4 groupes de 4 caractères) et validez par *OK*. La valeur de la clé logique est propre à chaque clé physique, identifiée par son N° de série LD SYSTEME ; vous devez donc disposer d'autant de valeurs de clés logiques que de clés physiques.

Si vous n'avez pas encore connaissance de la valeur de votre clé logique, vous pouvez court-circuiter cette étape en répondant *Non* dans la fenêtre *Vérification de la clé électronique*, ou *Annuler* dans la fenêtre *Saisie de la clé logique*. Cette même fenêtre vous sera alors proposée à chaque nouveau lancement du progiciel. Tant que la saisie de la clé logique n'a pas été faite, vous pouvez utiliser le progiciel, mais uniquement en mode *Démonstration*.

2^{ème} cas : le poste de travail utilise une licence « réseau »

Assurez-vous d'avoir procédé préalablement à l'installation du gestionnaire de licences réseau, tel que cela est décrit plus haut.

Si aucune clé physique n'est connectée à ce poste, ou si le gestionnaire de clé physique n'a pas été installé sur ce poste de travail, le progiciel se lance en mode *Démonstration*. Pour basculer en mode « normal », il vous faut accéder à la fenêtre de saisie de clé logique.

→ Pour cela, sur l'écran *Ouverture de session*, appuyez simultanément sur *Alt F1*. Vous obtenez la fenêtre intitulée *Ouverture de session – Choix des répertoires*.

Remarque : s'il s'agit du premier lancement du progiciel, cette fenêtre vous est proposée d'entrée de jeu.

→ Basculez sur l'onglet *Clé réseau* ; à l'invite *Serveur de licences*, indiquez le nom ou l'adresse IP du serveur Windows sur lequel vous avez installé le gestionnaire de licences réseau.

Remarque : Si vous indiquez un nom de système plutôt qu'une adresse IP, il faut que Windows ait le moyen de déterminer l'adresse IP correspondant à ce nom. Pour ce faire, il existe principalement deux méthodes : soit il existe dans le réseau un serveur *DNS* capable de résoudre ce nom de système, soit il existe sur le poste de travail en local, dans un répertoire système de Windows (*C:\WINNT\system32\drivers\etc* ou *C:\Windows\system32\drivers\etc*), un fichier nommé *HOST* qui contient une table de correspondance *Adresse IP* ↔ *Nom de système*.

- Fermez LDPaye puis relancez l'application. Si le gestionnaire de licences est actif, et que le nombre maximal de licences en cours d'utilisation n'a pas été atteint, vous accédez normalement au logiciel. Dans tous les autres cas, le système bascule en mode *Démonstration*.

Initialisation des variables d'environnement

Lors de la première ouverture de session LDPaye sur un poste de travail, une fenêtre vous est proposée pour renseigner quelques paramètres :

- 1) le **répertoire des données** : c'est le répertoire dans lequel sont enregistrées toutes vos données de paye. Un sous-répertoire sera par la suite automatiquement créé dans ce répertoire pour chaque groupe de sociétés partageant un même système de paye. S'il s'agit d'une première installation, conservez le répertoire qui vous est proposé, ou modifiez si nécessaire la première lettre identifiant le lecteur si vous souhaitez que vos données soient placées sur un disque autre que <C:>. Si vous souhaitez accéder à des données situées sur un autre poste de travail au travers d'un réseau, reportez vous au paragraphe **Cas du partage des données en réseau** plus loin.
- 2) le **répertoire des sous-répertoires** : c'est le répertoire dans lequel sont enregistrées les données diverses autres que les dossiers de paye proprement dit (états et requêtes utilisateur, données bureautique...). Dans le cas d'une installation avec HyperFile «Classic, le mieux est d'indiquer ici le même répertoire que celui choisi comme répertoire des données. En revanche, si vous avez opté pour une base HyperFile Client/Serveur, les données comptables sont enregistrées sur le serveur HyperFile ; il n'y a donc pas de répertoire de données à proprement parler. Mais il faut indiquer ici un répertoire valide, indépendant du serveur HyperFile. Et ce répertoire doit être de préférence un répertoire partagé sur le réseau dans le cas d'une installation multi postes.
- 3) le **répertoire des mises à jour centralisées** : c'est le répertoire dans lequel sont enregistrées toutes les mises à jour du logiciel, que celles-ci soient reçues et installées automatiquement via l'outil LDUdate, ou qu'elles soient installées « manuellement ». Chaque poste de travail utilise ce répertoire pour mettre à jour le logiciel (correctifs et améliorations du produit, à version égale), et ce à chaque lancement du progiciel. Si votre installation est mono-poste, conservez le répertoire qui vous est proposé *C:\Ldsystem\Update*. Si vous réalisez une installation multipostes, il faut choisir un répertoire qui sera accessible depuis tous les postes mettant en œuvre LDPaye, et aussi depuis le poste sur lequel LDUdate est installé. Reportez vous au paragraphe **Cas du partage des données en réseau** pour savoir comment définir un partage de répertoire si nécessaire.
 Nous conseillons d'utiliser comme répertoire de mise à jour un répertoire nommé *Update* se trouvant dans le même répertoire que le répertoire *Fichiers* choisi pour les données. Ainsi, si vous avez choisi *S:\Ldsystem\Fichiers\Paye* comme répertoire des données, utilisez *S:\Ldsystem\Update* comme répertoire de mise à jour centralisée.

Attention : ce répertoire devra être paramétré en conséquence dans l'outil LDUpdate, en cliquant sur le bouton *Partage*.

- 4) le répertoire temporaire : c'est le répertoire dans lequel sont créés des fichiers temporaires lors de l'exécution de certaines tâches (édition de journaux de paye par exemple). Important : si vous travaillez en réseau, ce répertoire doit être propre à chaque poste de travail. Dans la plupart des cas, conservez la valeur qui vous est proposée, qui correspond au répertoire temporaire standard de Windows.
- 5) le nombre de tentatives de lecture effectuées avant de signaler un problème de verrouillage d'enregistrement. Cette valeur n'a de sens que si vous partagez les données de paye au travers d'un réseau. La valeur dépend du type et de la configuration de votre réseau. Nous conseillons la valeur *10* si le répertoire des données se trouve sur un serveur de type Windows NT, la valeur *200* si vous travaillez en poste à poste avec Windows 95/98.

Remarque : si suite à la phase d'installation initiale, vous souhaitez revenir sur cette fenêtre de choix des répertoires, vous pouvez le faire à partir de l'écran *Ouverture de session*, en appuyant sur Alt F1.

Cas du partage des données en réseau

Si vous voulez accéder, depuis un poste de travail dit *client* à des données déjà présentes sur un autre poste de travail dit *serveur*, vous pouvez le faire en choisissant le nom d'un répertoire partagé en tant que répertoire des données. Vous pouvez utiliser le bouton *Parcourir* en regard de l'invite *Répertoire des données* pour rechercher le lecteur réseau et le répertoire contenant ces données.

Important : le répertoire contenant les données de paye doit au préalable avoir été partagé. Pour cela, deux opérations sont nécessaires :

- ⇒ sur le poste *serveur*, c'est à dire celui où les données sont présentes physiquement, le répertoire contenant ces données doit être défini en tant que répertoire partagé. Cela peut être réalisé depuis l'*explorateur Windows*, en effectuant un clic droit sur le répertoire devant être partagé, puis en choisissant *Partager* dans le menu contextuel. Ce partage peut être défini à plusieurs niveaux :
 - soit par partage intégral du disque réseau sur lequel se trouvent les données de paye ;
 - soit par partage du répertoire *Ldsystem*, *Ldsystem\Fichiers*, ou *Ldsystem\Fichiers\Paye* du disque réseau sur lequel se trouvent les données de paye. En aucun cas, vous ne devez effectuer le partage au niveau du répertoire propre à un environnement (groupe de sociétés) (*Ldsystem\Fichiers\Paye\Rep_XXX* par exemple) ; en effet, certains fichiers communs à tous les environnements de paye, qui se trouvent dans le répertoire de niveau supérieur *Ldsystem\Fichiers\Paye* ne seraient pas vus, et le progiciel ne pourrait fonctionner normalement.
- ⇒ sur le poste *client*, en définissant une connexion au répertoire partagé du poste *serveur*. Cela peut être réalisé depuis l'*explorateur Windows*, en choisissant dans le menu l'option *Outils/Connecter un lecteur réseau*. Choisissez la lettre attribuée au lecteur réseau, puis indiquez le chemin du répertoire réseau, de la forme :

\\<Nom d'ordinateur>\<Nom de partage du répertoire>

Le <Nom de partage du répertoire> est celui qui a été donné lors de la définition du partage sur le poste *serveur*.

Si vous ne connaissez pas le nom d'ordinateur ou le nom de partage du répertoire, une autre façon d'établir la connexion réseau est, toujours à partir de l'explorateur, de rechercher le répertoire partagé en parcourant l'arborescence à partir de *Voisinage réseau*, puis une fois le répertoire atteint, de définir la connexion en effectuant un clic droit sur ce répertoire et en choisissant l'option *Connecter un lecteur réseau* dans le menu contextuel.

Conseil : si le répertoire des données est partagé entre plusieurs postes clients, il est préférable que ce répertoire soit vu depuis tous les postes clients sous la même lettre lecteur (nous préconisons d'utiliser la lettre <S> pour *Serveur*).

Enfin, lors de la définition du partage sur le poste *serveur*, et s'il s'agit d'un serveur sous *Windows NT*, penser à accorder les autorisations d'accès au répertoire partagé pour tous les utilisateurs réseau utilisant les données de paye.

Une fois la connexion réseau établie, le répertoire des données à indiquer sur le poste *client* doit être celui correspondant au répertoire *LDSystem\Fichiers\Paye* du disque du poste *serveur*. En fonction du niveau auquel le partage s'effectue sur le poste *serveur*, vous devez donc indiquer :

<u>Partage effectué au niveau</u>	<u>Répertoire des données à indiquer sur le poste client</u>
<C:>	<S :>\Ldsystem\Fichiers\Paye
<C:>\Ldsystem	<S :>\Fichiers\Paye
<C:>\Ldsystem\Fichiers	<S :>\Paye
<C:>\Ldsystem\Fichiers\Paye	<S :>\

Remarque :

<C:> représente la lettre associée au lecteur où se trouvent les données, vu depuis le poste *serveur* ;

<S:> représente la lettre associée au lecteur réseau, choisie lors de la définition de la connexion réseau sur le poste *client*.

Création d'un premier environnement par restauration du dossier de démonstration

- 1) Une fois le progiciel installé, y compris la phase de définition des variables d'environnement décrite ci-devant, le lancement du progiciel vous amène sur l'écran *Ouverture de session*. Si aucune société n'est disponible dans le répertoire des données qui a été défini à l'étape précédente, vous devez commencer par installer le dossier de démonstration. Il suffit pour cela de cliquer sur le line proposé dans le cadre *Choix de la société*. Ce dossier comprend un ensemble complet de paramètres (rubriques, cotisations...) permettant de démarrer rapidement la paye d'une société.
- 2) Une fois que vous avez installé ce dossier, vous pouvez créer un ou plusieurs codes utilisateurs à l'aide du bouton *Gérer les utilisateurs*. Le produit est livré avec un seul utilisateur nommé *Paye*, ayant pour mot de passe *Paye*.
- 3) Pour ouvrir la session à partir de l'écran d'ouverture, frappez un code utilisateur, le mot de passe associé, choisissez une société dans la liste qui est proposée et appuyez sur *OK*.

Création d'une nouvelle société

- 1) Sur l'écran *Ouverture de session*, cliquez sur le bouton *Gérer les sociétés*.
- 2) Sur l'écran présentant la liste des sociétés cliquez sur le bouton *Créer*.
- 3) Sur l'écran *Création d'une société*, indiquez le code et le libellé de la société à créer. Pour ce qui est de l'emplacement des données, deux options s'offrent à vous :
 - ⇒ Soit créer cette société dans le même répertoire qu'une des autres sociétés déjà existantes, ce qui permet de partager le même système de paye (rubriques, cotisations...) entre plusieurs sociétés. Il suffit pour cela de choisir le code du répertoire de données parmi ceux qui sont proposés, et d'indiquer un code société à utiliser en interne. A défaut, ce code société interne sera le même que le code société indiqué dans la première zone de l'écran (mode de fonctionnement conseillé).

La création de plusieurs sociétés au sein d'un même répertoire est l'option qui est conseillée en règle générale, car elle est plus simple en maintenance ; les évolutions du système de paye (nouvelles cotisations par exemple, ou changement de taux) se feront une seule fois et s'appliqueront à toutes les sociétés contenues dans le même répertoire ;
 - ⇒ Soit créer cette société dans un nouveau répertoire. Il faut alors créer ce nouveau répertoire de données, par copie d'un répertoire déjà existant, de façon à récupérer un système de paye complet (rubriques, cotisations,...). Choisissez dans ce cas le code du répertoire à créer, le code du répertoire de données à copier (celui à partir duquel le système de paye va être créé dans le nouveau répertoire) parmi ceux qui sont proposés, et d'indiquer un code société à utiliser en interne.
- 4) La création de la société est achevée. Cliquez sur le bouton *Fermer* sur l'écran *Sociétés* ou vous êtes revenus, puis sélectionnez la nouvelle société sur l'écran *Ouverture de session*.

Cas d'une réinstallation ou d'un changement de version

S'il s'agit d'un changement de version (migration de la version 5.10 ou 5.60 à la version 6.00), **il est vivement conseillé de réaliser une sauvegarde de tous vos dossiers de paye avant d'entamer le processus d'installation de la nouvelle version décrit ci-après.**

Installation de la nouvelle version des programmes

Si vous souhaitez optimiser l'espace disque utilisé en récupérant la place occupée par la version précédente de LDPaye, commencez par supprimer à l'aide de l'*explorateur Windows* le répertoire des programmes de la version précédente (en principe, il s'agit du répertoire *C:\Ldsystem\Program\Paye*), en prenant bien garde de ne pas toucher au répertoire des données (en principe, ce dernier se nomme *C:\Ldsystem\Fichiers\Paye*). Vous pouvez récupérer ainsi environ 15 Mo de place disque. Cette étape est toutefois facultative.

Attention toutefois aux éventuels Macro-Codes utilisateur, qui sont enregistrés dans ce répertoire des programmes. Une bonne méthode consiste non pas à supprimer ce répertoire des programmes, mais à le rebaptiser (par exemple, en *C:\Ldsystem\Fichiers\PayeV5*). Puis, une fois l'installation de la nouvelle version achevée, et après avoir vérifié que tout fonctionne bien dans cette nouvelle version, on pourra supprimer le répertoire ayant été rebaptisé.

Reportez vous ensuite au paragraphe **Installation des programmes** en page 1 pour installer la nouvelle version du progiciel. Choisissez le même répertoire d'installation que celui défini lors de l'installation initiale, sauf si vous souhaitez effectuer une installation en parallèle de deux versions différentes (voir dans ce cas le paragraphe suivant). Ainsi, la nouvelle version du progiciel viendra remplacer sur le disque l'ancienne version.

Création de l'icône pour accéder à LDPaye

En fin de la procédure d'installation, deux icônes nommés *LDPaye V6* sont créés automatiquement, l'une sur le *Bureau Windows*, l'autre dans le menu *Démarrer/Programmes/LD Système*.

Les icônes qui existaient auparavant pour accéder à LDPaye en version 5 ne sont pas supprimés ou remplacés. Vous devez le faire vous même si vous n'en avez plus l'usage, sauf si vous avez réalisé une installation « en parallèle » comme décrit ci-après.

Installation du gestionnaire de clés physiques

Si le ce gestionnaire de clés physiques était déjà installé sur votre poste de travail, il n'est pas nécessaire de le réinstaller. Aucune modification n'est intervenue dans ce gestionnaire de clés, et vous pouvez donc conserver la version du gestionnaire que vous aviez installé précédemment.

Saisie de clé logique associée à la clé physique

La valeur de la clé logique qui est enregistrée dans la clé physique (ou dongle) présente sur votre poste de travail est identique pour les versions 5.10, 5.60 et 6.00. Aucune modification n'est donc nécessaire.

Initialisation des variables d'environnement

Implicitement, lors de la première ouverture de session de LDPaye sur le poste de travail suite à l'installation de la nouvelle version, le système va récupérer les variables d'environnement utilisées en version 5, et va les convertir pour la version 6.

Remarque : en version 5.60, les variables d'environnement étaient sauvegardées dans le fichier *WIN.INI*, à la section [*LDPayV56*]. En version 6, ces mêmes variables se retrouvent dans le fichier *LDPParam.INI*, fichier créé dans le répertoire des programmes de LDPaye.

Installation du dossier de démonstration

Le dossier de démonstration livré avec la version 5 a évolué. Si vous utilisez ce dossier *LDZ* livré avec la version 5 à titre d'exemple ou de démonstration, il est préférable de le remplacer par celui livré avec la version 6.

Pour cela, une fois sur l'écran d'ouverture du progiciel, cliquez sur *Gérer les sociétés*, puis sur *Démo* en bas à droite.

Migration des données pour les autres dossiers de paye

La phase de migration des données, qui permet de convertir les fichiers de la version 5.10 ou 5.60 à la version 6.00 pour chacun de vos dossiers de paye, ne se fait jamais immédiatement à l'installation du progiciel. C'est lors de l'ouverture d'un dossier de paye que le système s'assure que les fichiers de données sont en phase avec la version de programmes utilisée. En cas de différence, le système propose alors de migrer le dossier vers la nouvelle version de programmes utilisée.

Attention : cette phase de migration est irréversible, c'est à dire qu'une fois que les fichiers de données auront été migrés vers la nouvelle version du progiciel, ils ne pourront plus ensuite être utilisés avec une version antérieure du progiciel. En cas d'installation en réseau, il faut donc que tous les postes clients partageant les mêmes dossiers de paye (même répertoire de données) soient dans la même version du progiciel.

Installation en parallèle d'une version 5 et d'une version 6

Il est possible d'installer en parallèle, sur une même machine, deux versions différentes du progiciel (version 5 et version 6), chacune gérant alors des dossiers de paye différents.

Pour réaliser ce type d'installation, il faut procéder de la façon suivante :

- 1) Lors de l'installation des programmes, modifier le répertoire de destination, en choisissant par exemple *C:\Ldsystem\Program\PayeV6* en lieu et place de *C:\Ldsystem\Program\Paye* qui vous est proposé.
- 2) Dupliquez le répertoire des données utilisé par la version précédente, sous un autre nom. Par exemple, si vous utilisiez le répertoire standard *C:\Ldsystem\Fichiers\Paye*, dupliquez le en *C:\Ldsystem\Fichiers\PayeV6*.
- 3) Lors du premier lancement du progiciel en version 6, tenez une des touches **MAJ** ou **CTRL** enfoncée, de façon à obtenir la fenêtre de saisie des variables d'environnement avant même que le système n'effectue la conversion automatique des fichiers de données de l'environnement. Dans cette fenêtre, choisissez le répertoire des données créé à l'étape précédente.
- 4) Vous pouvez alors ouvrir une à une, avec le logiciel en version 6, les différents dossiers de paye pour déclencher la phase de migration des données.